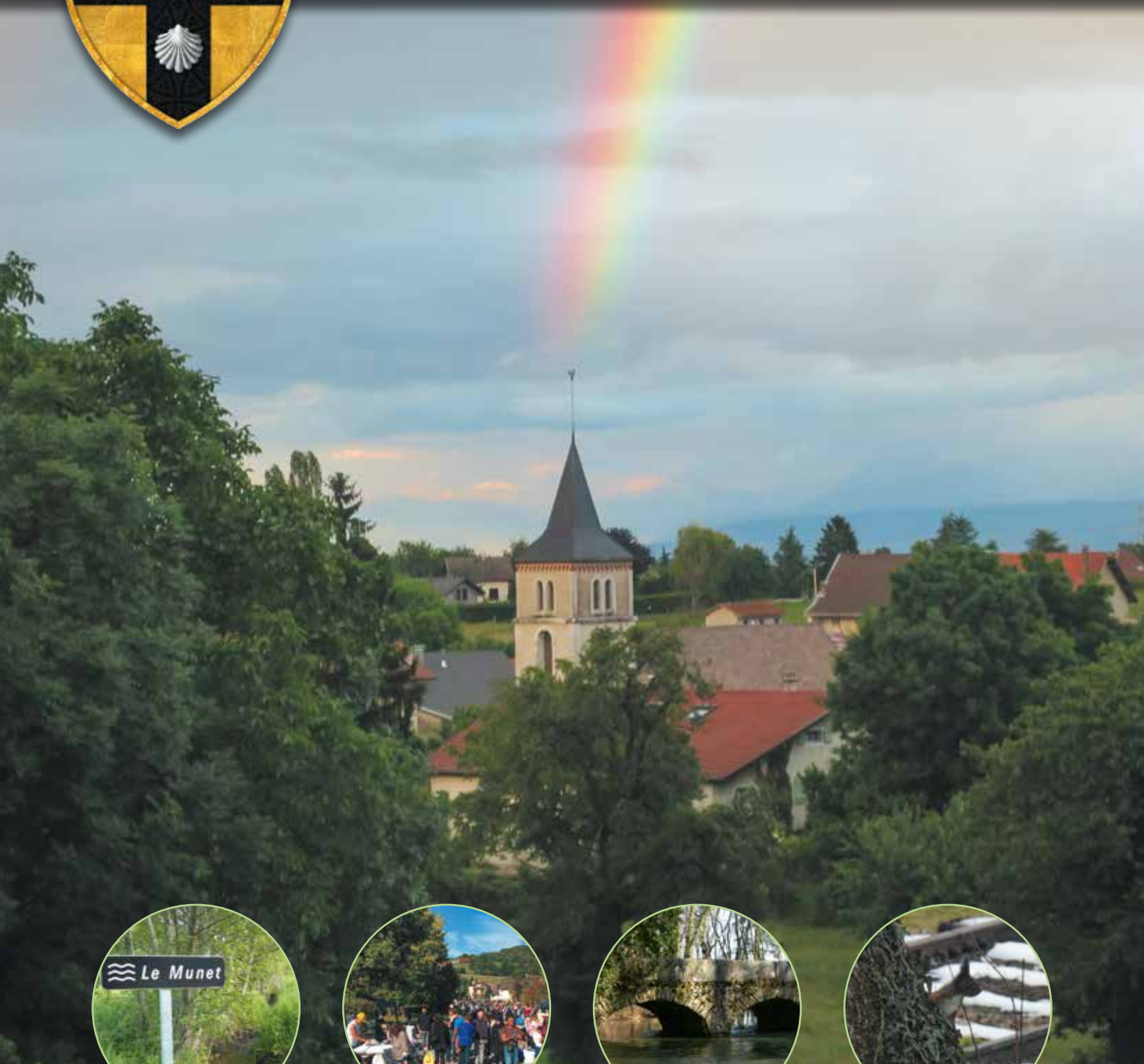


PRINTEMPS 2018
NR. 272

GRILLY



Grilly INE



Le "Grilly Info" est le bulletin officiel de la Mairie de Grilly. Il a pour vocation d'informer en toute transparence les habitants de Grilly et de Mourex des choix, des projets et de l'activité du Conseil en place mais aussi de l'actualité de la vie du village.

Le Grilly Info souhaite être à l'écoute des Grillerands et la rédaction propose aux habitants de lui soumettre leurs interrogations, suggestions ou points de vue.

Si vous souhaitez diffuser une information, merci de la faire parvenir un mois avant la date de parution à l'accueil de la mairie ou par mail.

Rédaction

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Christian Dujardin, Muriel Eustachon, Michel Gaudé, Vinciane Hardy, Judith Hébert, Nicolas Isambert, Marie-Estelle Lachenal, Kinou Roque, Françoise Schreyer, Brigitte Térissé, Yves Térissé, Paulette Valentin, Sophie Wikberg.

Parutions

Le "Grilly Info" paraît une fois par saison. Prochaines parutions : 21 juin 2018 et 21 septembre 2018.

Contact

Si vous souhaitez contacter l'équipe de rédaction : population@mairie-grilly.fr

Production

Le "Grilly Info" est imprimé à 500 ex. sur du papier FSC.

Impression

Gonnet imprimeur
01300 Virignin.



Sommaire

DU CÔTÉ DE LA MAIRIE

Analyse des comptes 2017.....	4
1, 2, 3 communes - Vers une commune nouvelle ?	
Nous proposons, vous décidez !	6
Échos du conseil municipal.....	8
Vous souhaitez accéder à la fibre optique?	8
État civil.....	8

DU CÔTÉ DE GRILLY

Pêle-mêle	9
Promenons nous dans Grilly	10
Stage de cirque à la salle des fêtes.....	12
Gratifieria 2018	12
Envie de vous investir dans une association de Grilly ?	13
Soirée moules-frites.....	13

À VOUS LA PLUME

Conseils littéraires de Paulette	14
Les Agathes tirent leur révérence	14

INFORMATIONS PRATIQUES

Une géomètre à Grilly.....	15
Réunions publiques	15
Les déchets à leur place.....	15
Agenda	15



Chères Grillerandes, chers Grillerands,

À l'heure où j'écris cet éditorial il neige de beaux et gros flocons. Difficile de s'imaginer qu'au moment où vous le lirez, le printemps sera là, accompagné d'un lot de grandes nouveautés pour notre village.

Les élections partielles anticipées vont permettre à l'équipe municipale de fonctionner à nouveau avec un effectif complet : un conseil municipal ainsi renforcé permettra de mieux répartir les dossiers, et redonnera de l'énergie à toute l'équipe. Un temps d'adaptation sera bien sûr nécessaire pour que chacun s'intègre mais je sais pouvoir compter sur tous pour que celui-ci soit rapide*.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux élus.

Les tâches à mener à bien sont nombreuses et les prochains mois seront particulièrement chargés. Plusieurs gros chantiers sont en préparation ; ils concernent la sécurité routière ainsi que des équipements au service de la population.

Par ailleurs, nous entamons la procédure auprès du SieA afin d'obtenir l'enfouissement des lignes de la route de Mourex et de l'ancienne route de Mourex.

Nous avons pu constater à cette occasion que certains Grillerands ont une ligne de fibre optique qui passe devant chez eux et à laquelle leurs voisins sont raccordés, sans pour autant être eux-mêmes éligibles ! Vous trouverez dans ce bulletin municipal des informations importantes à ce sujet. Nous attendons vos réponses pour pouvoir agir concrètement.

Mais notre plus gros travail pour les prochains mois sera de réfléchir à la création d'une commune nouvelle avec nos voisins de Sauvigny et de Versonnex. Nous y consacrons un long dossier dans ces pages car au final, ce sera à chaque citoyen de décider de l'avenir du village.

Autre sujet d'importance, le PLU intercommunal. Nous sommes très sollicités par la CCPG qui coordonne cet outil essentiel à un développement maîtrisé et harmonieux de notre région. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été présenté en conseil municipal le 4 décembre dernier. Lors d'une interruption de séance, le public a pu intervenir et poser des questions aux intervenants de la CCPG. Nous ne manquerons pas de vous informer des étapes importantes à venir, notamment via le Grilly Express. Encore une bonne raison de vous inscrire à ce bulletin d'information par courriel en direct de la mairie !

Je vous souhaite, chères Grillerandes, chers Grillerands, un merveilleux printemps et me réjouis de vous retrouver à une occasion ou à une autre.

Judith Hébert

* Les dates et les modalités des élections ont été définies le 10 janvier dernier par le Préfet en fonction de différents critères (élections à venir, vacances scolaires...). Cela explique le délai très court pour le dépôt des candidatures.



Analyse des comptes 2017 : une année équilibrée

Note liminaire : nous écrivons cet article avant que le compte administratif ne soit présenté pour approbation au conseil municipal du 26 mars 2018.

Synthèse des recettes et dépenses 2017

	RECETTES*	DÉPENSES*	RÉSULTAT
Fonctionnement	+1 004 136 €	-842 086 €	162 050 €
Investissement	+29 540 €	-193 507 €	-163 967 €
TOTAL	+1 033 676 €	-1 035 093 €	-1 917 €

*Hors opérations d'ordre sans impact sur la trésorerie.

La principale caractéristique des comptes de l'année 2017 est le quasi équilibre entre l'excédent de fonctionnement de 162 050 € (hors écritures d'ordre sans incidence sur la trésorerie) et le déficit d'investissement qui s'élève à 163 967 €.

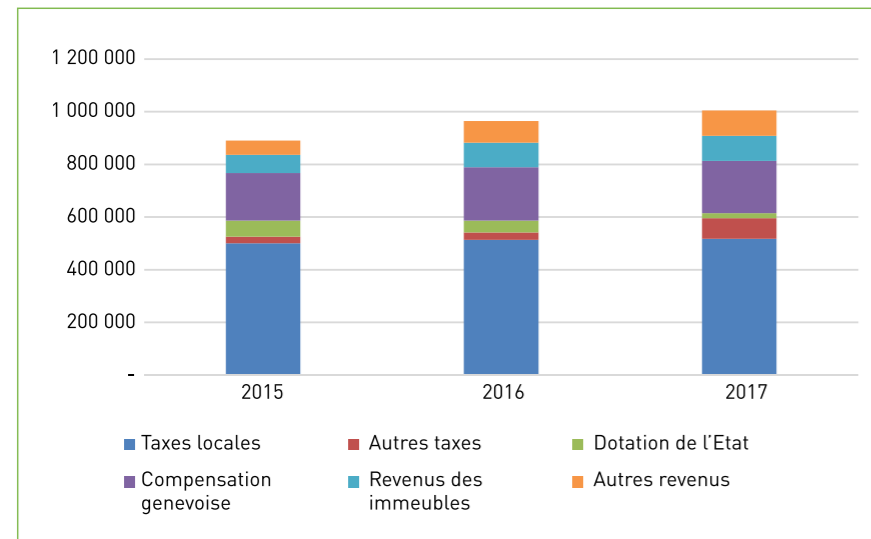
En effet, ces dernières années, la commune dégagait un excédent de fonctionnement, compris entre 150 000 € à 240 000 € suivant les années, qui n'était pas entièrement

investi dans les travaux et les gros entretiens. Ce déséquilibre récurrent - tout à fait sain financièrement parlant - a permis un désendettement progressif (il ne reste aujourd'hui que 59 646 € à rembourser) et un accroissement de la trésorerie disponible. Début d'année 2018 cette trésorerie s'établit ainsi à 1 046 295 €.

Cette inversion constatée en 2017 d'un résultat net positif à un résultat net négatif se poursuivra, voire s'accroîtra vraisemblablement en 2018 et 2019, compte tenu des investissements importants prévus : l'aménagement du centre-bourg, l'entretien et la sécurisation des routes. Les réserves de trésorerie accumulées ces dernières années seront donc progressivement utilisées.

Au-delà de cette perspective générale, voici l'évolution des principaux postes des comptes de fonctionnement et d'investissement :

Des recettes et des dépenses de fonctionnement en hausse



595 458 € en 2017). Les taxes foncières et d'habitation (taxes locales dans le tableau ci-contre) perçues directement ont peu progressé. Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, la croissance provient donc de l'augmentation du nombre de foyers. Par ailleurs, les taxes professionnelles ont été reprises par la CCPG dans le cadre de la loi NOTRe, ce transfert est compensé par une "attribution de compensation" (enregistrée dans les autres taxes dans le tableau ci-contre).

• De la vente de deux parcelles communales - la plus importante se trouvant dans la zone artisanale - pour un montant total de 51 576 €.

À l'inverse, la réduction de la dotation de l'État s'est poursuivie. Elle ne s'élève plus qu'à 19 032 € en 2017 soit moins de 2% des recettes de la commune contre encore 45 000 € l'année dernière et plus de 70 000 € les précédentes.

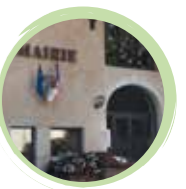
La compensation genevoise est demeurée stable autour de 200 000 € et représente toujours près de 20% des recettes de fonctionnement de la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement de la commune ont augmenté de 4,2% pour dépasser un million d'euros (1 004 136 € en 2017 contre 963 895 € en 2016).

Cette croissance provient :

- Des produits de la fiscalité (de 541 215 € en 2016 à



Ce montant baissera en 2018 compte tenu de la récente appréciation de l'euro par rapport au franc suisse.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont plus fortement augmenté que les recettes et s'établissent à 842 086 € en 2017 contre 729 881 € en 2017.

Cette augmentation de 15% s'explique par :

- Les travaux d'entretien effectués sur la voirie et le patrimoine communal pour un total de 105 903 € (contre 22 704 €) en 2017 : ils ont porté essentiellement sur la réfection du chemin de Bellevue (29 649 €), les opérations de gravillonnage (21 413 €), la réparation du mur du cimetière (8 196 €), diverses reprises d'enrobé

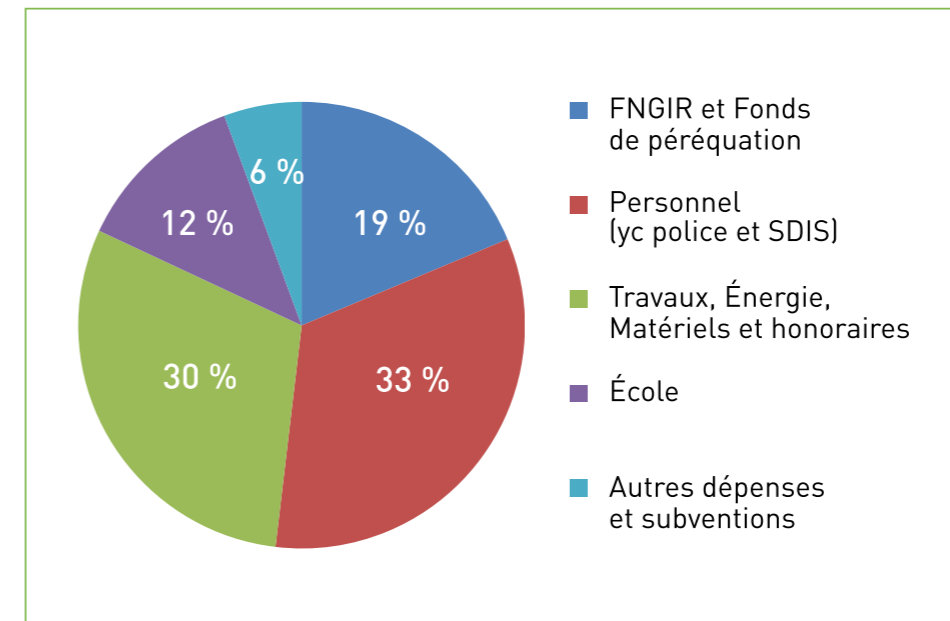
(zone artisanale, routes de Pitegny et de Sauverny), le marquage au sol (5 241 €)...

• L'augmentation du nombre d'enfants scolarisés (+10) dans les écoles de Divonne et Sauverny qui porte le remboursement de Grilly à ces communes à 104 577 € contre 89 016 € en 2016.

• L'augmentation du versement de la commune aux fonds de péréquation nationaux (FNGIR et Fonds intercommunal) de 133 674 € à 157 433 €. Cette augmentation est principalement due à un décalage de paiement du FNGIR entre 2016 et 2017 du fait d'un retard de l'administration et est donc purement conjoncturel.

Il est intéressant de noter que les autres dépenses de fonctionnement de la commune ont par ailleurs globalement baissé de 2%.

Une reprise des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement se sont élevées à 193 507 € soit une augmentation significative par rapport à l'année dernière (100 046 €), notamment lorsque l'on y ajoute l'augmentation des travaux d'entretien comptabilisés dans la section de fonctionnement et décrits plus haut.

Les principales dépenses d'investissement furent :

- L'achèvement de la voie verte (enrobé, signalisation, barrières) pour un total de 78 648 €. Ce montant est à ajouter aux 13 080 € dépensés en 2015 pour l'élagage

portant ainsi le coût total de la voie verte à 91 728 €, avant subventions d'un montant de 31 791,50 €, soit un total net de moins de 60 000 €.

- Les frais d'étude et d'architecte du bâtiment micro-crèche pour 27 719 €.

- Diverses opérations de sécurisation routière et d'études, notamment en vue de l'aménagement du centre bourg (22 010 €),

- Le remplacement du matériel informatique de la mairie (16 921 €) ce qui a permis de gagner en vitesse et confort de travail,

- Des aménagements au titre des eaux pluviales notamment sur le secteur En Munet (12 514 €)

- Le remboursement de l'échéance d'emprunt annuelle (11 277 €).

Les recettes d'investissement furent en revanche limitées en 2017 (29 540 € contre 51 965 €) du fait notamment de faibles recettes de taxe d'aménagement et de FCTVA.

Dans ces deux cas, nous savons qu'il s'agit en grande partie de retards administratifs qui devraient donc se résorber en 2018.

Pour la commission finances

CD



1,2,3 communes

Vers une commune nouvelle ? Nous proposons, vous décidez !

Coopération, mutualisation et concertation, les relations en évolution constante entre nos 3 villages depuis 2014 ont incité les maires de Grilly, Sauverny et Versonnex à réfléchir à la possibilité d'un avenir commun.

Dès le 31 janvier, un groupe de travail constitué de quelques élus et des maires de chaque commune a été chargé de définir un projet de création de commune nouvelle et d'élaborer une charte qui fera l'objet de séances publiques d'information et d'échanges avec les habitants.

Ce projet est-il réaliste? Ce sera en toute transparence, aux citoyens de nos villages de s'impliquer et en dernier lieu d'en décider lors d'un vote prévu en automne 2018.

Habitants de Grilly-Moureux, le 23 avril prochain, vous êtes chaleureusement invités à la première réunion publique afin de vous informer, d'échanger et de débattre de l'avenir de notre village.

FS

QUE DIT L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) ?

Depuis 2010, la France a connu la création de 542 communes nouvelles regroupant 1830 communes et près d'1,8 million d'habitants. Cette véritable révolution territoriale, issue de la libre volonté des maires et de leurs équipes, témoigne de la détermination des élus locaux à donner une nouvelle ambition pour leurs territoires.

La loi pour "des communes fortes et vivantes" du 16 mars 2015, initiée par l'AMF et la loi du 8 novembre 2016 offrent des perspectives intéressantes aux communes qui souhaitent se regrouper, dans le cadre d'une démarche volontaire, pour aller au bout des logiques de mutualisation ou pour dépasser les fractures territoriales, tout en conservant des liens de proximité et l'identité des communes fondatrices.

Le cadre souple offert par la loi permet aux élus de redéfinir eux-mêmes l'échelon communal dans sa dimension la plus adéquate pour régler avec efficacité les problématiques du quotidien des habitants et à un coût raisonnable pour la collectivité.

Seule la commune nouvelle dispose de la qualité de collectivité territoriale de plein exercice, avec des droits et obligations identiques à ceux d'une commune en termes de services publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence des communes déléguées. Elle bénéficie d'une fiscalité propre et de la clause de compétence générale. Les communes déléguées conservent, quant à elles, des compétences en matière d'état civil, de gestion des équipements de proximité ou encore les relations avec les habitants.

Ce mouvement concerne tout autant des communes rurales de petite taille démographique, que des communautés de communes ne répondant plus au seuil requis par la loi et qui ont souhaité conserver leurs compétences avant d'intégrer une structure de taille plus importante. Ce sont aussi des communes plus urbaines qui recherchent un positionnement différent au sein de l'espace départemental, voire régional.

Source : AMF (Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité), extrait d'un document de presse, "Communes nouvelles, une dynamique confortée et d'avenir".

Pourquoi créer une commune nouvelle entre Grilly, Sauverny et Versonnex ?

CONSERVER UNE IDENTITÉ DE VILLAGE DANS UN PAYS DE GEX EN PLEINE EXPANSION

Nous avons une **vision commune** : rester des villages tout en maîtrisant et limitant l'urbanisation et pour sur-tout, ne pas devenir satellite d'un pôle urbain plus important.

En créant une "commune nouvelle", nous voulons **peser davantage** auprès des acteurs supra-communaux (CCPG, Département, Région, Etat, Confédération Helvétique), en particulier lorsqu'il s'agit du futur de nos communes (sortie d'autoroute de Versoix, contournement de Genève, transports en commun, déchetteries,



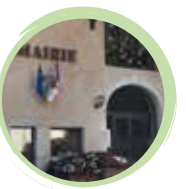
projets de communes alentours non concertés et pénalisants...).

Avec plus de 4000 habitants, nous rendons visible et audible notre territoire !

Nous conserverons le nom de nos communes, et apprendrons à raisonner "comme une".

PROFITER D'UNE CONJONCTURE FAVORABLE

L'Etat incite les communes à se regrouper, et octroie des **avantages financiers**. Ces incitations seront limitées dans le temps... mieux vaut choisir avec qui l'on souhaite faire



équipe, plutôt que d'attendre que l'Etat nous l'impose, sans avantages.

Depuis 2014, les maires, les élus, les agents de nos 3 communes collaborent efficacement, respectueusement et solidairement. Profitons de cette **bonne entente** pour construire cet ambitieux projet.

Les nombreux départs en retraite d'agents de nos 3 communes entre 2019 et 2021, nous permettront de **réorganiser les effectifs** pour une meilleure efficacité, pour plus de spécialisation, pour un meilleur service aux habitants, à coûts constants.

MIEUX GÉRER NOS PROBLÈMES QUOTIDIENS & AMÉLIORER LE SERVICE AUX HABITANTS

Enrichir la coopération avec le tissu associatif existant et à venir. Avec une police rurale (garde champêtre) pour nos 3 communes, nous améliorerons la sécurité des habitants. Nos mairies actuelles resteront des lieux d'accueil du public pour les démarches habituelles des habitants, la proximité est maintenue grâce à des horaires qui se complètent. Partager, étendre, développer les bonnes pratiques environnementales.

RÉALISER & MUTUALISER LES PROJETS

L'école primaire commune des Genévriers pourra voir le jour, avec un centre de loisirs et une salle de restauration. Accueillant les enfants de Versonnex, de Sauverny et de Grilly, elle sera un véritable lien entre les 3 villages, en organisant un ramassage scolaire commun et en limitant les incertitudes sur les choix d'inscription des enfants de Grilly. Les projets listés par les communes avant la création de la commune nouvelle seront bien entendu respectés et réalisés.

POUR SUIVRE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

La commune nouvelle permettra :

- de faire des économies d'échelle, notamment grâce au regroupement de certaines dépenses redondantes (location de matériel, contrats de maintenance informatique, assurances...),
- d'avoir une capacité d'investissement plus importante,
- de devenir plus attractive pour de nouveaux services publics et privés.

La création d'une "commune nouvelle" à partir de la volonté des 3 communes fondatrices, est un projet ambitieux et novateur, que nous soumettrons à votre approbation lors d'une consultation locale le 14 octobre 2018.

CE QUI NOUS RASSEMBLE...

Historiquement

Les anciennes familles grillerandes et mourellis, sauverniennes et versonnexaises se connaissent et sont souvent



Les élus des 3 communes en séance de réflexion sur l'opportunité de créer une commune nouvelle.

présentes et actives sur les 3 communes ; nos aînés nous le rappellent. L'Association Sportive Versonnex Grilly Sauverny ASVGS (Foot & Cross) existe depuis 41 ans et rassemble sportivement nos villages.

L'Ecole Jacques Janier à Sauverny rassemble depuis des années les enfants de nos 3 communes.

Nos pompiers ont déjà été regroupés dans le "District de la Versoix".

Géographiquement

Nos 3 communes sont imbriquées les unes aux autres : le lavoir au début du Chemin du Moulin que tous pensent être situé à Sauverny est en fait situé sur Grilly, le quartier des Genévriers rassemble 400 Sauverniens et 700 Versonnexois. En vous promenant dans les 3 villages, vous franchissez les limites communales sans vous en apercevoir, elles ne sont claires que sur le cadastre.

Visuellement

Nos communes sont des VILLAGES de physionomie identique, avec des champs, des vaches, des trames vertes (corridors écologiques), des centre-bourgs, des habitations, quelques commerces.

Politiquement

Nos communes veulent rester des VILLAGES, pas d'engagement politique autre que celui de l'intérêt général, du respect de l'environnement, de la solidarité et du bien-être des habitants.

Groupe de travail Grilly, Sauverny, Versonnex.

LES DATES CLEFS

SÉANCES PUBLIQUES D'INFORMATION & D'ÉCHANGE

- > Lundi 23 avril à 20h30 à Grilly
- > Lundi 23 avril à 20h30 à Sauverny
- > Lundi 23 avril à 20h30 à Versonnex
- > Mercredi 23 mai à 20h30 à Sauverny (salle des fêtes) pour les 3 communes
- > Lundi 8 octobre à 20h30 à Grilly (salle des fêtes) pour les 3 communes

CONSULTATION PUBLIQUE

- > Dimanche 14 octobre à Grilly, Sauverny et Versonnex



Échos du conseil municipal

Le 4 décembre 2017, le conseil municipal a

- **validé** la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école de Sauvigny pour un montant de 20 979,00€ pour l'année 2016
- **validé** la participation financière pour les activités péri-éducatives des élèves scolarisés à Divonne les Bains pour un montant de 12 900,00€ pour l'année 2016-2017
- **validé** la participation financière aux frais de fonctionnement de l'institution Jeanne d'Arc pour un montant total de 2 400€ pour l'année scolaire 2017-2018
- **accordé** des subventions à trois associations pour un montant total de 1 434,00€
- **décidé** de l'indemnité à verser à Monsieur André Rietzmann comptable du trésor
- **validé** un montant de 130,00€ par agent municipal pour des chèques cadeaux de fin d'année
- **autorisé** Madame le maire à signer avec la CCPG une convention de gestion de la zone économique du Marais de Faizin
- **approuvé** le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité proposé par la CCPG

Le 29 janvier 2018, le conseil municipal a

- **délibéré** favorablement sur le projet de construction d'une micro-crèche et de trois logements
- **approuvé** le transfert de la compétence des eaux pluviales à la Communauté de communes du Pays de Gex à compter du 1^{er} janvier 2018

- **validé** l'attribution de compensations à verser à la commune de Grilly par le conseil communautaire pour un montant de 53 000€
- **accepté** les termes de l'échange de terrain m² à m² en zone Ua dans le cadre de l'aménagement de l'accès au lotissement "Cœur de Village"
- **validé** la participation financière pour la scolarisation des élèves à Divonne-les-Bains pour un montant global de 59 522,70€
- **approuvé** la participation financière de la commune au budget du SDIS pour un montant global de 16 605,84€
- **délibéré** en faveur de la mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques
- **validé** le principe d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie
- **rejeté** la mise en place d'un droit de voirie et de stationnement sur la commune de Grilly
- **autorisé** Madame le maire à déposer des demandes de subvention dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Bourg.
- **décidé** de mandater la Société Archigraph pour nous accompagner dans la suite du dossier de consultation pour le projet d'aménagement voirie du Centre Bourg

Vous retrouverez l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux sur le site internet de la mairie (www.mairie-grilly.fr) sous l'onglet "la vie municipale". Les comptes-rendus sont également affichés sur les panneaux face à la mairie et sous le préau de la fontaine à Mourex. Nous vous rappelons que les conseils municipaux sont publics et que vous y êtes bienvenus. Les dates des conseils sont affichées en mairie et sur le site internet.

YT

Vous souhaitez accéder à la fibre optique, vous aussi ?

Nous le savons tous, l'accès à la fibre optique est appréciable et représente pour certains un précieux outil de travail. Certaines habitations de la commune ne sont pas encore en zones éligibles alors que d'autres n'y ont pas accès bien que leurs voisins y soient raccordés. Il semblerait que certaines rues, équipées de fibre, aient des boîtiers sous-dimensionnés au vu du nombre de logements.

Afin d'appuyer nos demandes auprès du SieA pour renforcer les équipements existants et offrir ainsi l'accès à tous ceux qui le désirent, nous vous invitons à :

- enregistrer votre demande sur le site : www.siea.fr
- transmettre vos coordonnées complètes (nom, adresse, email) au secrétariat de la mairie afin que nous puissions étayer nos courriers de requête auprès du SieA.

JH

Etat civil

Nous présentons nos condoléances à la famille et aux proches de Madame Michèle LEROY, née FABRE le 2 juillet 1939 à Oujda (Maroc) et décédée à Genève (Suisse) le 12 août 2017.



PÊLE-MÊLE



▲ **Séance du conseil municipal** du 4 décembre 2017 qui accueillait des membres de la CCPG venus présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pour le Pays de Gex.



▲ Repas des aînés

29 aînés de Grilly ont rejoint les 138 convives des communes de Sauvigny et de Versonnex le 9 décembre 2017 à la salle G. Bonnefoy de Versonnex. Les retraités de nos trois communes se sont retrouvés pour partager un repas convivial, un moment de "vivre ensemble" privilégié et riche en amitié. L'entrain et la bonne humeur de nos aînés ont contribué à la réussite de cette belle journée.

Nous souhaitons que ce rendez-vous annuel perdure pour le plus grand bonheur des participants. Un grand merci à tous ceux qui ont préparé ce repas et participé à l'organisation : maires et élus des communes de Grilly, Sauvigny et Versonnex ainsi que tous les bénévoles. Le partage, le soutien, la convivialité sont des valeurs qui nous animent et qui perdureront tout au long de notre engagement au sein des CCAS et de la commission sociale.

KR



▲ **Le panneau d'affichage** qui était situé en face de la salle des fêtes n'a pas résisté aux ravages du temps et des intempéries. Les pieds en bois étaient entièrement vermoulus et les derniers coups de vent ont eu raison de lui. À priori, ce tableau, qui ne servait que pour de l'affichage libre, ne sera pas remplacé à court terme.



▲ Vœux du maire 2018

Madame le maire donne deux rendez-vous aux Grillerands cette année : le premier pour des élections municipales partielles et le second pour une consultation concernant la création d'une commune nouvelle.



▲ Une fois n'est pas coutume, **les pompiers de Grilly ont allumé le feu...** sous les caquelons lors de la soirée fondue fromage qu'ils ont organisée à la salle des fêtes le 27 janvier.



Promenons-nous dans Grilly



DISTANCE	DURÉE MOYENNE	DÉNIVELÉE	DÉPART/ARRIVÉE
6,5 km	1h30	250 mètres	Parking de la mairie



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le monolithe dressé au sommet du Mont-Mourex intrigue... Différentes histoires circulent. D'aucuns prétendent qu'il s'agit d'un bloc de granit, dit erratique, arraché aux Alpes et laissé là par les glaciers du Rhône lors des glaciations. Il serait au centre d'un ancien cercle de pierres, témoignage d'un culte ancien dédié au Soleil. D'autres racontent qu'il aurait été déplacé par quelques joyeux Moureillis et installé au centre du cercle pour, qui sait, un nouveau rituel ? Choisissez l'histoire qui vous convient ou transmettez-nous celle que vous connaissez !



DESCRIPTIF DU PARCOURS

> **Partir du parking de la mairie** en prenant le chemin Jacques Belay sur une centaine de mètres en direction de la voie verte, promenade de Faizin. Passer la barrière en bois, traverser la voie verte puis la route de Divonne sur le passage piéton et se diriger à gauche sur quelques mètres pour emprunter à droite le chemin de Crépillon.

> **À l'intersection de la montée de Crépillon** avec le chemin de La Vie d'Arbère, continuer tout droit, en face, sur le chemin qui grimpe en direction du Mont. Plus loin, au sommet d'un petit raidillon continuer sur votre droite. Après 500 mètres, prendre le chemin du dessus vers la droite et continuer le sentier. Au bout de cette partie en pente douce, rester sur le chemin qui tourne à gauche pour poursuivre la montée. Après 50 mètres, au croisement avec des panneaux fléchés, suivre la direction Mont Mussy puis le chemin à gauche et après une centaine de mètres, à la croisée des chemins, aller encore à gauche. Au lieu-dit "Rendez-vous des chasseurs", suivre la direction Mont Mourex et continuer tout droit sur le chemin balisé VTT

> **Juste après la barrière de pâturage**, bifurquer à gauche en direction du sommet du Mont Mourex. Passer devant le monolithe et s'accorder un moment sur le banc pour profiter de la vue sur le lac et la chaîne de montagnes. Continuer sur le Mont en direction de la table d'orientation.

> **Après la table d'orientation**, entamer la descente en direction du parking du Mont Mourex et rejoindre le village de Mourex. Au stop, partir à gauche en direction de Grilly. Après le panneau de sortie de village, prendre le chemin qui part à gauche et qui redescend au croisement avec le chemin de Crépillon. A celui-ci, tourner à droite pour rejoindre Grilly en reprenant le chemin du début de la balade afin de retourner vers le parking de la mairie et finir ainsi la boucle.

BT





Stage de cirque à la salle des fêtes

Le cirque est unique, peu d'activités offrent autant d'avantages. C'est à la fois un jeu et à la fois la recherche de l'équilibre, du rythme, de la décontraction, de la patience, de la concentration et de la créativité. La sollicitation simultanée du corps et de l'esprit en fait une activité complète et favorise le bien-être physique et mental.



L'École de Cirque Chrysalide organise deux stages (initiation et perfectionnement) aux arts du cirque la seconde semaine des vacances de Pâques. Les techniques enseignées se regroupent en quatre thématiques : manipulation d'objets, acrobaties, équilibres et expression scénique. Sous forme d'ateliers ludiques, les enfants découvriront les différentes techniques de chaque thématique.

Les stages auront lieu à la salle des fêtes de Grilly, du 16 au 20 avril :

- de 9h30 et 12h00 pour les enfants de 6 à 9 ans
135 € + 10 € d'adhésion
- de 14h00 et 17h00 pour les enfants de 10 à 15 ans
165 € + 10 € d'adhésion

L'École de Cirque Chrysalide propose également des cours à l'année pour les enfants dès 4 ans, les ados et les adultes ! Ouverture des inscriptions pour 2018/2019 dès le mois de juin.

Renseignements et inscriptions sur le site de l'association : <http://chrysalide-gex.weebly.com>
NI

Gratifieria 2018

Comme en 2016 et en 2017, et toujours avec nos fidèles et sympathiques voisins de Sauvigny et de Versonnex, nous allons organiser une nouvelle gratifieria en 2018.

Pour celles et ceux parmi vous qui ne s'en souviennent pas, la gratifieria est un "marché de l'occasion" où tout est gratuit !

Le samedi 5 mai de 14h à 17h, vous apportez - si vous le voulez - tous les objets en bon état dont vous n'avez plus l'usage et auxquels vous souhaitez donner une nouvelle vie : jouets, vaisselle, jardinage, éclairage, bricolage, livres, DVD, CD, petit électroménager, petit mobilier, informatique, puériculture, bibelots, vaisselle... Pas d'habits ni de produits alimentaires. Les gros meubles, appareils électroménagers et objets encombrants pourront être proposés sous forme de photos.

Le dimanche 6 mai de 10h à 17h, tous les habitants souriants de Grilly, Sauvigny et Versonnex ainsi que les Gessiens joyeux et nos amis suisses pourront venir se

servir parmi tous les objets apportés la veille. Ce week-end de recyclage écologique et de partage solidaire sera encadré par les conseillers municipaux de nos trois villages, avec l'aide des associations et de quelques bénévoles. Tous seront reconnaissables par un gilet jaune fluo ! Vous trouverez sur place une buvette et une petite (mais excellente) restauration. Des animations seront proposées tout au long de la journée du 6 mai. Tous les objets qui n'auront pas trouvé preneur seront récupérés par l'Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage (AGCR) à Saint-Genis.

Mettez tout de suite le week-end des 5 et 6 mai dans vos agendas et commencez le tri solidaire !

MG



Envie de vous investir dans une association de Grilly ?



Envie de participer aux animations locale ?
Association "Fêtes et loisirs"

L'association Fêtes et Loisirs a pour objectif de concourir, en collaboration avec la commune de Grilly, aux actions de dynamisation de la vie locale du village.

L'association organise depuis de nombreuses années le vide-grenier, ainsi que plusieurs fois par an d'autres événements tels que des concerts. Elle participe à la gratifieria en partenariat avec Sauvigny et Versonnex. Les événements proposés varient d'une année à l'autre en fonction des opportunités et des propositions des membres.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe pour l'organisation de ces différentes activités ou pour donner un coup de main ponctuel ou régulier lors de ces manifestations, n'hésitez pas à contacter son président Patrick Decostaire (grilly.pdecostaire@gmail.com)... c'est une bonne occasion de rencontrer d'autres Grillerands dans une ambiance festive.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 29 mars à 19h30 à la brasserie "l'Échappée belle", bienvenue à tous !



Envie de participer à la vie sociale ?
Association "Trait-d'Union-Grilly"

L'association Trait-D'Union-Grilly a pour but de promouvoir et d'organiser, à des fins caritatives, des manifestations festives ou culturelles au sein de la commune de Grilly. Elle participe chaque année au Téléthon en organisant un repas et une tombola [3271€ ont été reversés à l'AFM Téléthon en 2017].

Un 2^{ème} évènement a lieu depuis 2 ans au printemps : la soirée moules-frites. Selon les bénéficiaires, nous faisons des dons à des associations diverses, telles qu'Un Grain d'Amour de Sauvigny et La Fondation de France-Solidarité Antilles (suite à l'ouragan).

Vous pouvez rejoindre l'Association pour participer à l'organisation des différents événements ou simplement pour donner un coup de main ponctuel, en contactant Daniel Badaut au 06 81 37 85 62 ou Christine Notelle au 04 50 99 06 65.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur la page Facebook de l'Association Trait-d'Union-Grilly : www.facebook.com/traitduniongrilly

SOIRÉE FESTIVE - SOIRÉE FESTIVE

MOULES FRITES

La date de la prochaine soirée a été déplacée au 21 avril 2018 à la Salle des Fêtes de Grilly. L'Association Trait-d'Union-Grilly vous y attend nombreux !

**Réservations : 04 50 99 06 65
ou 04 50 20 10 46**



Envie de préserver le patrimoine ?
Association "Orilan"

Orilan est une association qui œuvre pour la connaissance, la préservation du mont Mourex, des marais de Grilly et de tous les patrimoines naturels et historiques régionaux d'une manière générale. C'est aussi l'association organisatrice de la fête "Couleurs et Délices d'Automne" à Mourex le troisième dimanche d'octobre.

Si notre association vous intéresse et que vous n'avez pas peur de vous investir, rejoignez-nous :

- lors de notre assemblée générale au printemps (date et lieu communiqués ultérieurement par le Grilly-express).

- ou en prenant contact avec la présidente d'Orilan, Anne-Marie WIEDMER au 04 50 20 07 30.



Conseils de lecture de Paulette

Ne jetez surtout pas la pierre à la "Femme à la mobylette" car Jean-Luc SEIGLE nous décrit le destin bouleversant d'une mère hors-norme.

Reine, 3 enfants en 3 ans, 14 kg en prime, en rupture d'emploi est quittée par son mari Olivier qui lui préfère la sécurité auprès d'une femme mûre, commerçante prospère rencontrée sur internet.

Malgré un démarrage laborieux, ne renoncez pas à poursuivre le voyage avec Reine qui découvre sous les décombres de son jardin une mobylette des années 60 miraculeusement en état de marche. Cela lui permet de trouver un emploi à 30 km pour assurer le quotidien de ses enfants ; son mari l'a laissée sans ressources... un travail fait pour elle, un travail qui la rassure, la reconstruit, la rembobine comme elle dit car elle sait "qu'il n'y a pas de meilleure place pour elle que là où les autres ne sont pas".

Il faut la voir, Reine, sur son destrier, royale, protégée ingénieusement des intempéries par un rideau de douche revisité, décoré de grosses pivoinies rouges. Car elle "rapetasse" comme elle dit, et son nouveau métier lui permet de s'exprimer pleinement : elle prodigue des soins à ceux qui ne sont plus vivants pour leur permettre un passage en beauté dans l'au-delà. Tellement spectaculaire qu'un routier néerlandais, Jorgen, la remarque !

C'est une belle rencontre, une histoire d'amour imprévisible, sans apprêt, pas besoin d'artifice, l'antithèse de "Belle du seigneur" et du speed dating. C'est un amour intense, un amour à faire exploser le compteur. Elle redevient femme et accomplit des merveilles dans son travail. Mais les services sociaux interviennent tels des éléphants

dans un magasin de porcelaine. Reine est déchue de ses droits maternels. Elle, dont la maternité est l'identité même, se voit retirer la garde de ses enfants. Ils seront élevés à 642 km de là dans la villa avec piscine au bord de l'Atlantique par Olivier et la femme "au ventre de pierre".

Nous touchons du doigt le cœur même du prolétariat : faire concevoir des enfants par les plus démunis dont c'est la seule richesse pour les confier ensuite "aux bons soins" de plus favorisés.

Reine va tenter l'impossible mais elle se rend compte qu'elle ne peut pas lutter contre le confort offert par la nouvelle vie du père : piscine, bord de mer, jeux vidéo ... Témoin de leur apparent bien-être, vaincue d'avance, cette mère courageuse reprendra la route du retour pour l'Auvergne, un voyage en mobylette qui lui sera fatal.

Ne passez pas à côté de ce joyau, lisez-le avec sensibilité car "on ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux". Alors, n'hésitez pas à prendre fait et cause pour cette femme admirable, merveilleusement décrite par Jean-Luc SEIGLE, qu'il nous faut remercier chaleureusement pour ce splendide ouvrage.

Bonne lecture,

PV

Nous vous recommandons également du même auteur : "Je vous écris dans le noir" et "En vieillissant les hommes pleurent".



Une géomètre-expert s'installe à Grilly

C'est l'histoire d'une famille parisienne qui rêve de partir à la campagne... et qui, lorsque l'occasion se présente en été 2017, se réjouit de pouvoir profiter enfin de l'air pur, de la verdure, des montagnes et de la vie de village. C'est donc avec grande motivation que Marie-Estelle Lachenal ouvre son cabinet, 89, ancienne route de Mourex à Grilly en ce début d'année 2018, forte de ses 12 ans d'expérience dans la profession de géomètre-expert.

Elle souhaite maintenant contribuer au développement de Grilly dans le respect de son caractère villageois. Cette mère de 3 jeunes enfants aime exercer son métier avec bienveillance envers ses clients et ses partenaires et veiller également à la bonne entente entre les riverains, en particulier lors des échanges de terrains ou bornages.

En tant que spécialiste de la mesure, elle dresse des plans

SARL LACHENAL GÉOMETRE-EXPERT - n°insc OGE : 2017B30001 - Tél. 06 79 95 93 39

de rues, de propriétés, d'intérieurs, de façades qui sont utilisés par des professionnels tels que les constructeurs, les concessionnaires, les architectes ou les exploitants.

Les géomètres-experts ayant le monopole de la définition de la limite foncière, elle procède aux bornages amiables, aux divisions ou encore elle définit les limites de lots de copropriété.

L'ordre professionnel auquel elle est rattachée garantit sa probité, sa déontologie et sa formation.

Elle peut donc vous conseiller sur vos projets qui touchent tous ces sujets d'un point de vue technique mais aussi juridique. Elle certifie des surfaces et rédige des documents destinés à être annexés aux actes notariés, tels un procès-verbal de bornage ou un état descriptif de copropriété.

N'hésitez pas à aller la voir pour un conseil !

MEL

Réunions publiques : projet d'aménagement et de développement durables

La Communauté de communes vous invite à participer aux réunions publiques de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qu'elle organise sur le territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Pays de Gex, qui s'inscrit dans le volet urbanisme du Projet de Territoire 2015-2030 porté par l'intercommunalité, accompagne et oriente l'avenir du territoire en définissant son cadre politique et ses ambitions.

Élaboré en étroite relation avec chaque commune, le PADD a été présenté devant les conseils municipaux avant d'être évoqué au conseil communautaire de décembre 2017. C'est ce document, aux ambitions partagées, que l'inter-

communalité souhaite partager avec sa population lors de **six réunions publiques**. Les remarques des Gessiens seront synthétisées de manière graphique et l'ensemble des contributions produites sera présenté aux élus du territoire en vue d'une évolution constructive du projet.

- > 5 avril, à 20 h, à Sauverny (salle Bonnefoy)
- > 17 avril, à 20 h, à Crozet (salle des fêtes)
- > 18 avril, à 20 h, à Léaz (salle des fêtes)

Les Agathes tirent leur révérence

Après avoir organisé sept soirées des Agathes, Sophie et ses comparées ont décidé d'arrêter. Pourquoi, se dira-t-on... la dernière en date fut un véritable succès, une quarantaine de femmes ont participé à cette soirée. Oui, en l'occurrence vous avez raison, mais l'origine de cette fête était d'organiser une animation pour les habitantes de Grilly et aujourd'hui le constat est qu'elles ne représentent que les trente pour cent des participantes...

Nous avons eu un immense plaisir à créer ces événements dans notre village, nous nous sommes impliquées à cent pour cent. Nous avons transformé notre salle des fêtes en océan (2017), en festival de Cannes (2016), en jungle (2015), en décor du Moyen-Age (2013 et 2014), en Bollywood (2012), en stade de Pom-pom girls (2011), en scène de french can-can (2010). Nous avons passé des heures à réfléchir et or-

ganiser des animations ludiques et humoristiques, à choisir des menus, à disposer des tables et des chaises de façon conviviale et aux tâches de nettoyage...

Tout cela a été valorisé par les retours positifs des participantes. Mais, malgré tout, nous avons décidé d'arrêter car il y a l'envers du décor : inscriptions tardives des personnes, budget inexistant, manque de participation de la population grillerande, remarques négatives et désagréables de certains...

Par contre, nous réfléchissons à un autre concept, plus large, où nous pourrions laisser libre cours à notre imagination !!!

Nous tenons à remercier les fidèles du village qui étaient parmi nous et les indéfectibles anglaises de Mourex qui ont toujours répondu présentes en s'insérant dans l'animation. Au plaisir de vous retrouver dans le futur,

SW

AGENDA

- 26 mars à 20h30**
Conseil municipal
- 29 mars à 19h30**
Assemblée Générale de "Fêtes et Loisirs" à l'Échappée belle
- 21 avril**
Soirée moules-frites à la salle des fêtes
- 23 avril à 20h30**
Réunion publique "Commune nouvelle"
- 5 et 6 mai : Gratifieria**
- 4 juin à 20h30**
Conseil municipal

Les déchets à leur place !

Quand un container est plein, merci de ne pas déposer vos déchets au sol ! Le résultat et ses conséquences se passent de commentaires ...

Profitez d'autres points de collecte qui sont à votre disposition un peu plus loin ou revenez ultérieurement. Les containers "papiers" et "plastiques" sont levés toutes les semaines, le container "verre" tous les 15 jours.

Si vous constatez qu'un container est plein, contactez la mairie au 04 50 20 71 79. Nous ferons intervenir les services du SIFEAGE au plus vite !

ME

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

 **15**
SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins

 **17**
**POLICE
SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police

 **112**

**NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'union Européenne

 **18**

**SAPEURS-
POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide

 **114**

**NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**

Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS.



Mairie

Coordonnées

Mairie de Grilly
34 chemin Jacques Belay
01220 GRILLY

Tél. : 04 50 20 71 79

Fax : 04 50 20 43 38

Email : sg@mairie-grilly.fr

www.mairie-grilly.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 14 h 00 - 18 h 00

Mardi : 9 h 00 - 12 h 00

Vendredi : 8 h 30 - 14 h 00

Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

Agence postale

Coordonnées

Poste de Grilly
Chemin Jacques Belay
01220 GRILLY

Tél. : 04 50 20 33 89

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi :
9 h 30 - 12 h 00

Police municipale

Tél. : 04 50 20 02 76

Gendarmerie

Tél. : 04 50 20 00 20